

## Soutien en faveur des musiques actuelles - Convention avec le Cylindre - Attribution d'une subvention

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Les débats du Conseil Municipal du 8 novembre 1999 ont traduit les préoccupations de la Ville de Besançon et de sa Commission Culturelle en matière de musiques dites «actuelles».

Il avait été envisagé de les doter d'un lieu spécifique. Plutôt que de créer une structure supplémentaire forcément coûteuse en terme d'investissement et de fonctionnement, il est proposé de s'orienter vers la négociation de conventions avec certains partenaires reconnus en la matière.

La dimension formation (formation des musiciens et formation des publics) apparaît actuellement prioritaire ; on observe, en effet, que le public a tendance à privilégier l'écoute d'une forme, très souvent par méconnaissance des autres, alors qu'il existe une très grande richesse dans ce domaine, et que les musiciens connaissent mal la scène et le milieu professionnel.

La Commission Action Culturelle propose au Conseil Municipal la signature d'une convention de partenariat avec le Cylindre qui conduit depuis plusieurs mois une action de formation sérieuse et efficace.

Disposant d'un local équipé techniquement, le Cylindre est en capacité d'accueillir des groupes -ou des individus- pour leur permettre :

- de se préparer à la scène,
- de passer en première partie de certains spectacles, donc de rencontrer la sanction du public.

De plus, une formation administrative leur est proposée (négociation de contrat - régime intermittent du spectacle - droits d'auteur...).

Par ailleurs, le Cylindre entreprend une action de formation et de sensibilisation du jeune public à l'écoute des musiques actuelles qui se traduit par des interventions en milieu scolaire et notamment dans les collèges ; elle s'appuie sur sa programmation très éclectique et diversifiée, ouverte autant sur le patrimoine (accueil d'anciens groupes) que sur la recherche la plus actuelle, quel que soit le courant (du hard rock au blues en passant par le jazz ou la nouvelle chanson française, qu'il s'agisse de musique amplifiée ou acoustique).

Enfin, il engage un travail avec le Florida (salle pour les musiques actuelles située à Agen) intitulé «*animation sur les musiques amplifiées et les risques auditifs*».

La convention à conclure, établie pour une durée de 3 ans, reprend l'ensemble de ces points en les précisant, étant entendu que les groupes et les publics bisontins sont à privilégier : en effet, le Cylindre n'est pas situé sur le territoire de la Commune de Besançon mais sur celui d'une commune du District dont il est l'un des rares équipements à vocation culturelle ; il mérite à ce titre également d'être encouragé.

Un comité de suivi du travail engagé par le Cylindre sera mis sur pied, auquel la Ville de Besançon participera.

La convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour se terminer le 31 décembre 2002.

La Commission Action Culturelle propose le versement d'une subvention de 50 000 F (à prélever sur le chapitre 92.30. article 6574 - code service 41000, alimenté par un transfert de crédit de 600 F à prendre sur le chapitre 92.30 - article 6068 - code service 41000) pour soutenir le Cylindre dans cet axe formation.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition et à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

«**M. LE MAIRE** : Question SMAC, Jean-Louis FOUSSERET s'y connaît !

**M. FOUSSERET** : Un petit peu peut-être...

**M. FERREOL** : Nous proposons une convention de partenariat avec le Cylindre qui se trouve, vous le savez, non pas sur la commune de Besançon mais dans l'agglomération proche puisqu'il s'agit de la commune de Larnod.

Un comité de suivi sera mis sur pied, dans lequel un conseiller municipal de la commission culturelle devra siéger. Je proposerai, ça ne figure pas dans le rapport, que Christophe POMEZ, qui suit assez régulièrement ce secteur, puisse être désigné pour participer à ce comité de suivi avec l'Adjoint.

**M. FOUSSERET** : Je me réjouis de cette décision d'attribution de subvention. On a connu le Montjoye qui a rendu de grands services à toutes celles et à tous ceux qui veulent s'exprimer dans le cadre des musiques actuelles et en attendant une réflexion plus approfondie sur une éventuelle future salle des musiques actuelles à Besançon, je crois qu'effectivement il ne faut pas oublier les attentes des jeunes à Besançon en ce qui concerne les activités musicales. C'est vrai que le Cylindre à Larnod a ouvert après bien des difficultés liées entre autres à son emplacement, sa situation géographique et un accès dangereux. J'y vais quelquefois mais oui, bien sûr, il faut aller partout. Il faut visiter, écouter si l'on veut se faire un avis, donner un avis. Les députés on les voit partout, surtout en ce moment. J'ai donc pu constater qu'il y a une programmation variée, une programmation de qualité, il y a des artistes de renommée internationale -il y a eu dernièrement Jude je crois- qui s'y produisent. Compte tenu de la programmation musicale de qualité, de l'intérêt qu'il y a pour la ville et même bien au-delà, c'est donc bien que la ville se montre solidaire.

Et puis ce que je pense aussi, c'est qu'au-delà de cela, on dit et c'est vrai, que Besançon est une grande ville universitaire, puisqu'il y a entre 20 et 23 000 étudiants qui ont tous des aspirations culturelles et un réel besoin de pouvoir écouter des musiques actuelles. On parle beaucoup de musiques actuelles mais je crois qu'il ne faut pas se cacher derrière des mots qui sont peut-être un peu vieillots, à caractère un peu administratif ; il s'agit en fait de toutes les musiques que l'on entend actuellement sur les radios, que ça soit du rock, du rap, du raï, du hip-hop et toutes ces musiques afro-cubaines.

Le fait de soutenir et de promouvoir toutes ces musiques répond aux attentes de la jeunesse bisontine et je crois que c'est bien que l'on travaille avec le Cylindre parce qu'on n'avait pas la possibilité de mettre tout de suite en place autre chose, une SMAC comme dit M. le Maire. Mais il ne faut pas que cela nous empêche de réfléchir très rapidement à la mise en place d'une autre salle, d'un autre lieu, qui ne sera pas en concurrence d'ailleurs avec le Cylindre mais qui soit complémentaire à Besançon, capitale régionale et ville universitaire, on peut penser qu'il y a tout un dispositif qui doit se mettre en place ici sur la ville et sur l'agglomération. Et puisqu'on parle effectivement beaucoup d'agglomération dans le cadre de nos différents débats, la proposition de ce soir montre aussi que la ville de Besançon peut participer, lorsqu'il s'agit de l'intérêt général, à des actions qui ne se situent pas sur son territoire. Pour moi c'est bien, c'est la première étape, mais on doit maintenant continuer à réfléchir pour aller encore plus loin pour pouvoir d'une façon ou d'une autre remplacer le Montjoye. Le Maire l'avait déjà dit, on avait la volonté d'avancer dans ce domaine mais c'est vrai qu'une salle comme celle-là doit pouvoir être accessible, avec des parkings et ne pas provoquer trop de nuisances pour les voisins ; il faut donc trouver un lieu idéal, certains pensaient peut-être à des friches industrielles, c'est une bonne solution. Il y en a un certain nombre, on le verra à la fin de ce conseil qui vont peut-être être réhabilitées du côté de Rhodiaca, peut-être pourquoi pas là, je ne sais pas mais il y a véritablement besoin de réfléchir et d'avancer sur ce dossier.

**M. PINARD** : Je ne pensais pas intervenir mais puisque Jean-Louis FOUSSERET a évoqué les grandes manifestations sur Besançon, je crois que nous sommes quand même mal servis par Nancy. Je prends un exemple : jeudi 18 novembre, la une du grand quotidien «Patricia Kaas en habit de lumière». Patricia Kaas sera à Mulhouse le 1<sup>er</sup> décembre, à Amnéville le 22 janvier, le lendemain au Zénith de Nancy. Elle est venue à Besançon, on n'existe pas. Je crois qu'on se fait mal respecter de la part de Nancy et que ça appellerait une réaction de l'ensemble des responsables régionaux. Je ne fais pas de brosse à reluire.

**M. FOUSSERET** : Il y a quand même eu une première page quand elle est venue à Besançon.

**M. PINARD** : D'une manière générale, quand une haute personnalité vient à Nancy, ça passe dans toutes les éditions, de la frontière belge à la frontière suisse. Je prends par exemple la dernière visite de Mme CHIRAC à Nancy, c'est très bien. Quand Mme CHIRAC est venue inaugurer la MAS de Villersexel, c'est en page Région. C'est systématique, toutes les personnalités, quand elles vont à Nancy passent dans le «infos générales» toutes éditions, mais pas quand elles viennent en Franche-Comté -si vous voulez je peux vous produire une étude là-dessus-. Je ne sais pas ce qui se passera par la suite, il paraît qu'il y a un grand musicien, Sting, qui doit venir à Besançon, on verra. Mais je ne suis pas sûr qu'il aille à Nancy !

**M. LE MAIRE** : Non, il ne va pas à Nancy. Il vient le 11 janvier, le jour de mon anniversaire, il vient d'ailleurs pour ça ! Pas d'autres questions sur le Cylindre ? C'est vrai que nos relations avec les responsables du Cylindre sont excellentes. J'ai connu un cylindre mais c'est très ancien, c'était le cylindre de la commune du Russey que je conduisais pour casser les cailloux et faire les routes. Ça, c'était du cylindre ! C'était déjà de la musique moderne».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Culturelle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 23 décembre 1999.*